


KOEN GEENS

“davantage vigilant”

AVEC L'INTÉRIEUR

 Le ministre de la Justice (CD&V) estime que les déclarations de Bart de Wever “rendent la vie politique plus compliquée”

► L'affable ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) montre les dents en cette rentrée politique, alors que la NVA pose ses jalons en vue de 2019.

Le procès de Bernard Wesphael s'ouvre lundi dans la confusion. Pensez-vous qu'il pourra se tenir dans la sérénité ?

“Il est contre-indiqué qu'un ministre commente un procès en cours et je vais me tenir à cette règle. Dans le passé, nous avons vu des exemples de procès qui se sont déroulés dans une atmosphère sereine, malgré le caractère très sensible des faits en cause. Je suis persuadé que ce sera le cas. Il y a l'homme derrière le politicien et le juriste, mais ce genre de propos est réservé à la sphère privée.”

Quels sont vos grands chantiers de rentrée ?

“Toutes mes réformes n'ont pas encore été votées mais certaines très importantes l'ont été. Nous sommes en train de moderniser notre législation de base (code pénal, procédure pénale, civil), mais aussi les infrastructures matérielles. La réduction du nombre de justices de paix est en cours, comme la modernisation des prisons, ainsi qu'un grand exercice sur l'infrastructure des maisons d'internement. Les lois Pot-pourri IV et V doivent être votées, j'espère à la fin de l'année. La grosse actualité est l'accélération des constructions. Il est grand temps que débutent les travaux du palais de

justice de Namur. Ceux de la prison de Haren traînent. C'est le même problème à Termonde. Il y a des prisons décidées en principe il y a une dizaine d'années pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé.”

Qu'en est-il de la réforme sur la prolongation de la garde à vue, appelée de ses vœux, dans ces colonnes, par le procureur fédéral ?

“J'ai été le premier à signifier la nécessité de prolonger la garde à vue, hors la menace du terrorisme. 24 heures c'est trop court. On enferme trop d'innocents et on libère trop de coupables. Peu de pays ont un délai aussi court que le nôtre.”

Quel est votre regard sur les récentes déclarations de Bart De Wever (N-VA) ?

“Nous sommes confrontés à une nouveauté dans le monde politique belge. Dans beaucoup de pays, le leader du plus grand parti est aussi Premier ministre. À l'époque, M. Reynders était vice-Premier. M. De Wever aurait pu l'être, mais il se réserve une très grande liberté de parole sur l'action du gouvernement, à tous les niveaux. Il garde une distance avec le gouvernement, c'est nouveau et cela rend la vie politique un peu plus compliquée.”

En parlez-vous avec votre collègue de gouvernement, le ministre de l'Intérieur Jan Jambon ?

“Je n'ai pas l'habitude de parler avec mes collègues d'autres partis de leurs colloques intérieurs. Chaque parti a sa vie privée.”

Ces déclarations changent-elles le travail au quotidien avec l'Intérieur ?

“(silence) J'avoue que cela me rend davantage vigilant.”

La solidarité est-elle encore possible ?

“Dans ces circonstances difficiles, on essaye de bien servir le pays. Quand j'étais ministre des Finances, j'ai tout fait pour que la Belgique gagne son procès auprès de la Commission européenne, pour rentabiliser Fortis, pour aider Dexia. La même chose vaut pour cette crise de sécurité que nous vivons depuis presque deux ans. On travaillait de manière intense avec M. Di Rupo, comme on le fait maintenant avec M. Michel, et aussi avec M. Jambon. En temps de crise, c'est un devoir primaire vis-à-vis du pays. Personne n'a intérêt à faire monter le ton, deux ans avant les communales, trois ans avant les législatives. Nous sommes tous des êtres humains, nous avons notre tempérament mais parler de 2019 maintenant... Il faut rester calme, collégial, avancer, ne pas parler de choses qui ne se feront jamais, pour pouvoir changer le monde.”

Interview > Julien Balboni

Plus de libération automatique pour vide de forme

▣ Le ministère veut éviter d'autres cas Van Eyken, libéré car un juge avait omis la signature du mandat d'arrêt

► La libération du parlementaire flamand Christian Van Eyken, le 28 janvier 2016, avait provoqué une importante polémique. Présenté devant un juge d'instruction de Bruxelles pour être inculqué de l'assassinat de Marc Dellea (45 ans), commis en juillet 2014, M. Van Eyken avait été placé sous mandat d'arrêt par le magistrat.

Sauf que ce dernier a omis de signer ce mandat. Une faute de procédure, même infime, qui pouvait permettre sa libération. Le parquet de Bruxelles, qui avait découvert la faute, a lui-même requis la libération du parlementaire, préférant crever l'abcès avant que les conseils de M. Van Eyken ne s'en aperçoivent.

L'affaire avait choqué l'opinion ainsi que le ministère. C'est ainsi que, le 24 septembre, le ministre de la Justice Koen Geens va introduire un alinéa dans le projet de loi *Salduz bis* qu'il présentera devant le Parlement. "il prévoit qu'un vice de forme, comme la non-signature d'un mandat d'arrêt, ne soit plus une raison de libération automatique. La chambre du conseil devra estimer si la sanction

de la faute procédurale est proportionnelle au sérieux des faits qui ont conduit au mandat d'arrêt. Par exemple, dans le cadre de l'affaire Van Eyken, il est parfaitement clair que le juge a voulu mettre le suspect sous mandat. Pour une raison ou pour une autre, il n'a pas signé ce mandat. Dorénavant, la chambre du conseil pourra ne pas décider de la libération conditionnelle", précise Koen Geens. Selon lui, la loi *Salduz bis* entrera en vigueur "au plus tard le 1^{er} décembre 2016."

Interrogé par *La DH* sur l'affaire Fatima Aberkan, condamnée comme dirigeante d'organisation terroriste à 15 ans de prison en appel et libérée après quatre mois de détention, M. Geens a estimé qu'il n'y avait pas d'abus. "Comme elle s'est pourvue en cassation, la décision en appel a été suspendue et elle était considérée comme en détention préventive. Elle pouvait donc être libérée, ce qui a été fait, et je n'ai rien à dire sur cette décision, du fait de la séparation des pouvoirs. C'est à la discrétion du pouvoir judiciaire", observe le ministre.

Ju. B.